BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 6740

93 – SEINE-SAINT-DENIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

Extrait de jugement

Date : 21 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 1 RUE GUILLETAT.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 1, rue Guilletat, 93120 La Courneuve.
Complément de jugement : Par Ordonnance de Mme la Présidente du Tribunal Judiciaire de Bobigny en date du 21 septembre 2026, la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Franck MICHEL et de Maître Nicolas DESHAYES, a été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire du syndicat des copropriétaires 1 RUE GUILLETAT, situé au 1 rue Guilletat à La Courneuve (93120), pour une durée de 12 mois à compter du 21 septembre 2026 soit jusqu'au 20 septembre 2027, avec pour mission de " prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété". Les créanciers de cette copropriété sont invités à déclarer, dans un délai de trois (3) mois à compter de la publication de l'avis au BODACC, leurs créances à l'étude située : AJASSOCIES, Maître Nicolas DESHAYES, 4 rue Gabriel Péri, 94000 Créteil. Les créanciers sont avisés que l'exigibilité des créances est suspendue pendant une durée de 12 mois à compter de l'Ordonnance et qu'elle peut être prorogée jusqu'à 30 mois sur demande formulée par requête de l'Administrateur Provisoire. N° RG : 19/01538